



HOLIGROIX

Association environnementale et citoyenne qui a pour objectif de protéger le littoral de Groix & de Belle-île, et de s'opposer aux projets industriels de fermes éoliennes disproportionnés, insensés économiquement, et désastreux pour l'écologie.

L'association est implantée sur l'île de Groix, cofondatrice de la Fédération Gardiens du Large.

Contact

18 rue du Gal de Gaulle
56590 GROIX

Gurwann Tran Van Gie
06.19.10.88.21

Sophie France 06.20.52.14.64

Holigroix@gmail.com

CAHIER D'ACTEUR

HORIZON LIBRE DE GROIX - HOLIGx

L'association HORIZON LIBRE DE GROIX - HOLIGx se positionne résolument contre ce projet

Alors même qu'un projet de ferme pilote expérimentale de 4 éoliennes entre Groix et Belle-île n'a pas encore été lancé, et ne peut donc pas faire l'objet d'un quelconque retour d'expérience, nous sommes dans l'incompréhension la plus totale face à ce projet industriel pharaonique de 60 éoliennes de 260 mètres au large de nos côtes classées.

Au-delà du saccage visuel de l'horizon, ces projets s'avèrent insensés économiquement, désastreux pour la faune, la flore, la pêche côtière, les activités de plaisance et de plongée ainsi que l'ensemble du vivant et les générations futures.

UN MANQUE D'INFORMATIONS DE L'ETAT SUR L'AMPLEUR DE CES PROJETS

Nous avons pu ouvertement constater sur le terrain en faisant de l'information autour de notre pétition, que les habitants de Groix ignorent totalement l'ampleur du projet, et le confondent avec le projet de ferme pilote EOLFI de 4 éoliennes de 180 mètres de hauteur. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a failli dans sa mission qui est de « veiller au respect de la participation du public ». Un public non informé ne peut participer. La pandémie de COVID est venue davantage encore écarter le public, réduisant celui-ci aux seuls usagers familiers d'internet et des réunions ZOOM pour la poursuite des débats, excluant les citoyens victimes d'illectronisme.

Selon l'INSEE, 15 % de la population n'a pas utilisé Internet au cours de l'année dont 64 % des 75 ans ou plus¹. A Groix 419 habitants sur un total de 2297 ont 75 ans et plus². Est-il démocratique d'exclure à ce point une partie de la population ? Il aurait été légitime et judicieux de reprogrammer le débat, de le faire durer bien plus que six mois, d'assurer en amont une vraie mission d'information des citoyens : par courriers postaux et par tracts.

Aucune réunion n'a par exemple été prévue initialement sur le territoire finistérien.

Une seule, à la date du 3 novembre, aura été concédée par la Commission Nationale du Débat Public, alors que deux zones d'atterrissage potentielles sur cinq sont

envisagées à Moëlan/Bannaec et Névez/Trégunc/Melgven/Rosporden.

Nous avons le sentiment que ce débat public est un débat ornamental où tout est joué d'avance³, car comme le souligne Chantal Jouanno dans sa lettre aux députés du 23 septembre 2020, les amendements 628 et 700 dans le cadre du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), vont à l'encontre de la volonté collective d'améliorer le droit à l'information et à la participation. « L'amendement 628 comporte une disposition contraire au fondement même de la participation du public dans le domaine environnemental qui est de pouvoir débattre de l'opportunité du projet et de peser sur la décision. En autorisant le gouvernement à lancer la procédure d'appel d'offres avant la fin d'un débat public sur les projets de parcs éoliens en mer, en actant donc que le projet est déjà décidé, cette disposition prive le public de son droit à questionner l'opportunité du projet et les grands principes de l'appel d'offres. Comment garantir au public son droit, reconnu par la Constitution, de peser sur la décision si cette dernière peut être prise sans attendre les résultats de la procédure de participation du public ? »

LE SACCAGE DE L'HORIZON DE NOS CÔTES PROTEGEES, LES ACTIVITÉS DE PECHE, DE PLAISANCE ET L'ENVIRONNEMENT MÉPRISÉS

Dans un environnement d'exception très prisé pour la richesse de ses paysages, la beauté de ses côtes sauvages, classées Natura 2000 et Zones naturelles, le

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397#titre-bloc-3>

² <https://ville-data.com/nombre-d-habitants/Groix-56-56069>

³ <https://blogs.mediapart.fr/amarantus/blog/181220/gigantesque-projet-de-parc-eolien-flottant-en-bretagne-un-debat-trouque>



Visuel à l'échelle GROIX pointe de Kervedan

gouvernement entend nous imposer ces projets industriels d'une ampleur révoltante mettant en danger une biodiversité riche et diversifiée qui compte oiseaux, mammifères marins, poissons, mollusques, crustacés et espèces benthiques. La macro-zone choisie présente des paysages littoraux remarquables, marqués par les falaises de Groix et Belle-Île, la presqu'île de Quiberon, sa côte sauvage, et les archipels d'îlots. Très prisée du tourisme, la zone présente également une valeur patrimoniale significative, avec un nombre important de sites inscrits ou classés, de monuments historiques et de petits ports maritimes préservés.

Depuis Groix, notre côte sauvage louée pour sa beauté et son ouverture sur l'horizon va se retrouver criblée de 60 « tours Eiffel ». Voici plus haut une simulation à l'échelle réalisée Gildas Gouarin/ Les Birvideaux.

DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES LOURDES EN MER ET SUR TERRE

EN MER

3 parcs éoliens sur une zone d'environ 150 à 200 km² :

- Un premier à proximité de Groix comportant 4 unités de 180 mètres de haut.

Un second au large de Groix/Belle île avec dans un

premier temps 20 unités de 260 mètres de haut, à 12 MW, soit 250 MW.

Un troisième, extension du second, comportant 40 unités de 260 mètres de haut, soit 500 MW.

- **Postes de raccordements électriques en mer** : structure jaquette 23m de haut - 55mx55m Top side 65mx35mx20mht masse de 5000 tonnes (béton vraisemblablement) (raccordement entre 10 câbles qui arrivent pour ressortir sur 3 câbles) - il se peut donc qu'il y ait plusieurs postes de raccordement en mer. Le poste de raccordement doit se situer à moins de 5 km de l'éolienne de tête, soit 10 km maximum entre 2 raccords.
- **Chaque corridor transportant le courant** est constitué d'un fourreau de 3 câbles qui sera enfoui dans le sable (tranchées de 8 m de diamètre à 20 m ou 30 m de profondeur) et recouvert si nécessaire de roches sur 1m50 de hauteur et 10 m de large - alimentation 225 000 volts - longueur de ces câbles de 10 à 20 km suivant les emplacements choisis.

SUR TERRE

- **Les chambres d'atterrage sur les plages.** Un atterrage est nécessaire par parc de 250 MW, soit 3 atterrages pour 750 MW sur une même plage. Comme les travaux seront échelonnés en 3 temps, il est donc à prévoir que la plage sera impactée à 3 reprises par des engins de chantiers sur 3 implantations de 16mx3mx1m.

- **Le passage des câbles de la zone d'atterrage** jusqu'au poste de raccordement électrique : 3 câbles sous gaine soit 225 000 volts enfouis à 1m sous terre, une bande de travail de 8 m de large (dont les 5 m centraux représenteront une bande de servitude), sur toute la longueur des câbles se raccordant à un poste de compensation et ensuite sur environ 40 ou 50 km jusqu'au poste de raccordement aux lignes haute tension.

-**Le poste de compensation** pour nettoyer l'énergie réactive : sur plate-forme béton avec des bâtiments, des aménagements paysagers, et sols végétalisés et des pistes pour faire circuler les engins. (Taille différente suivant l'éloignement des câbles par rapport au littoral)

- 1 Ha de terrain pour un poste situé à 35km du poste électrique
- 3 Ha de terrain pour un poste situé à 65 km du poste électrique

Il est important de savoir que plus le parc est éloigné du littoral plus le coût de raccordement est cher.

Ces postes se situeront certainement à peu de distance du poste d'atterrage soit à proximité direct des plages.

Reste à questionner sur le fait que ce poste aura ou non la capacité d'accueillir les 3 chambres d'atterrage à terme.

- **Le poste de raccordement électrique à terre** - de 7 à 10 Ha de terrain - sur plate-forme béton avec également des bâtiments, des pistes pour faire circuler les engins (sols végétalisés et aménagements paysagés). Le poste de raccordement se situera auprès des lignes haute tension auxquelles elles seront raccordées.

Exemple : sur le secteur E, avec atterrage possible entre Port Manech et Trévignon, le poste de raccordement se situerait après Rosporden. Dans tous les secteurs les câbles passeront sous la ligne ferroviaire et sous la RN 165.

Aucune étude d'impact sur l'environnement à ce jour

Le manque de recul actuel ne permet pas de tirer profit d'études d'impact liées aux parcs anglais et danois. Les lourds travaux d'ancrage des flotteurs et les rotations d'installation dans la zone risquent de détruire les frayères et d'occasionner des contaminations cliniques. Outre les collisions, les pâles géantes de 220 mètres de diamètre risquent de perturber les migrations des

colonies d'oiseaux marins, de dévier leurs trajectoires, de les affaiblir ou de modifier leurs repères et leurs habitats. La répercussion des champs magnétiques et des infrasons sur les poissons, les cétacés et les invertébrés, et toute la biodiversité marine demeure également une parfaite inconnue.

L'impact sur la pêche, la navigation et la plaisance

Dans la zone choisie, les activités de pêche sont fortes et représentent un poids économique important pour les ports du littoral. Fréquentée par des navires de pêche originaires de Bretagne Sud, mais aussi de Loire-Atlantique et de Vendée, le trafic maritime est un autre enjeu majeur de la macro-zone, régulièrement fréquentée par des navires de commerce en raison de la proximité du port de Nantes – Saint-Nazaire.

Les marins pêcheurs en majorité ne voient pas d'un bon oeil ce projet qui va les priver d'une large zone de pêche. Leur position n'épouse pas celle des comités de pêches, pourtant élus pour les représenter. « Quand quelqu'un ouvre la bouche, on s'entend dire que le seul habilité à parler pour les pêcheurs c'est le président du comité régional des pêches. Celui-là même qui n'a pas lancé de consultation professionnelle. Je n'apprécie pas la confiscation du débat » s'offusque un patron de pêche du Morbihan.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lorient-56100/lorient-eoliennes-le-pecheur-compte-t-il-pour-du-vent-7087243>

Le nautisme et les compétitions de voile font par ailleurs de cette zone une destination prisée des plaisanciers et des sportifs. Ces activités concourent au dynamisme et au développement économique de la côte. Enfin, certaines zones au large de la Bretagne sud sont utilisées à des fins militaires.

LES INCOHÉRENCES DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE FRANÇAISE

L'éolien est une aberration écologique contrairement aux idées reçues. Il est souvent rapporté que les vents sont plus puissants et plus réguliers en mer. Plus puissants en moyenne, oui, et c'est pourquoi le facteur de charge de l'éolien en mer est en moyenne supérieur à celui de l'éolien à terre. Plus réguliers, non, car le vent n'est pas freiné autant en mer qu'à terre. Les fluctuations

de puissance de l'électricité produite sont en fait plus brutales en mer qu'à terre, imposant ainsi des gradients de puissance considérables.

À noter qu'au-delà de vents à 90 km/h les éoliennes sont mises à l'arrêt.

Il est impossible de stocker l'électricité à grande échelle, l'équilibre du réseau et la sécurité d'approvisionnement imposent de nécessairement associer à une éolienne un équipement complémentaire qui prendra le relais pour faire face aux fluctuations imprévisibles du vent. Dans le cadre de ce projet, la centrale à gaz de Landivisiau en Bretagne Nord jouera ce rôle.

En France, pour satisfaire une politique de transition énergétique difficilement compréhensible, calquée sur celle de l'Allemagne, on rajoute des turbines à gaz de puissance égale à celle du parc éolien et à celle du parc nucléaire supprimé. *Le site ElectricityMap (<https://www.electricitymap.org/ranking>) montre les résultats pitoyables en terme d'émissions de CO₂ de ce pays liées à la production d'électricité.*

On va remplacer une production nucléaire décarbonée par une production au gaz, carbonée, en ayant eu l'impression d'œuvrer dans le sens de la stratégie bas carbone alors que la production d'électricité en France est déjà décarbonée à 92% et que les 8000 éoliennes déjà installées sur notre territoire n'y sont pour rien.

On nous vend donc un miracle énergétique vertueux alors que les éoliennes produisent une énergie intermittente, irrégulière, non prédictible et non stockable, qui ne peut se substituer à une unité de production électrique classique « pilotable ».

Ces deux unités de production indissociables se partageront le temps de fonctionnement. Les centrales à énergie fossile rejettent des millions de tonnes de CO₂ alors qu'aujourd'hui la production d'électricité française n'en rejette quasiment pas. **Le calcul de l'empreinte carbone n'a donc de sens qu'en additionnant l'empreinte de l'éolienne et celle de son complément. Il est illusoire de croire que cela va nous permettre de sortir du nucléaire.**

L'Académie des Sciences, la plus haute instance scientifique française, dans son avis en date du 7 juillet 2020 résume parfaitement ces contradictions :

« Certains pensent que les éoliennes et les panneaux photovoltaïques, qui contribueront demain au mix électrique, sont plus à même de décarboner l'électricité que le nucléaire. Dans les faits, en matière d'émissions de CO₂, le nucléaire est comparable à l'énergie éolienne et plus vertueux que l'énergie

solaire. C'est ignorer également que la production d'électricité par ces sources renouvelables est intermittente : lorsque les éoliennes s'arrêtent faute de vent ou que le photovoltaïque cesse de produire, il faut les remplacer par des centrales pilotables. La France y parvient avec ses centrales nucléaires et hydroélectriques, à condition que la quantité d'énergie à réguler ne soit pas trop importante. Par exemple, l'Allemagne où ces énergies intermittentes représentent déjà 29 % de l'électricité produite, où il y a peu de barrages et où les centrales nucléaires sont en cours de fermeture, se retrouve dans l'obligation d'équilibrer l'intermittence par l'activité de centrales à gaz, charbon ou lignite. Par ailleurs, malgré d'importants efforts de recherche sur de nouveaux types de batteries et sur de nouvelles méthodes de stockage, on ne sait pas encore comment stocker l'électricité à grande échelle. C'est pour cela que l'Allemagne, qui a remplacé la moitié de ses réacteurs nucléaires par des installations d'énergie renouvelable, ne voit pas ses émissions de CO₂ diminuer et voit même ses émissions par personne dépasser le double des émissions françaises. »

DES COÛTS INSUPPORTABLES POUR LES FRANÇAIS

La construction de ce parc éolien offshore sera extrêmement coûteuse : l'Etat garantit à l'exploitant un coût de rachat du MWh bien plus élevé (2 à 3 fois plus élevé que celui du marché).

Le coût des subventions publiques (1,6 milliard d'€ sur 20 ans pour la seule première tranche de 250 MW) pour ce projet d'éoliennes flottantes s'avère scandaleusement élevé pour les consommateurs.

L'éolien est un financement par tous : les consommateurs payent la TICPE (taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques) et la CSPE, la fiscalité créée initialement au prétexte de la transition électrique, proche de 12,5 milliards d'euros par an (*source : FED*), elle a augmenté de 750 % depuis 2003, représente en moyenne une contribution pour l'éolien d'un minimum de 100 € par ménage, soit une contribution de 27 €/TTC / MWh .

Faut-il rappeler que c'est l'instauration de cette taxe sur l'essence qui a provoqué le gigantesque mouvement de contestation sociale des gilets jaunes ?

A cela il faudra additionner les coûts d'investissement, de fonctionnement, avec ceux des moyens de production complémentaires indispensables pour compenser l'intermittence et ceux de la maintenance et là comme par hasard , les contrats sont garantis sur 20

ans alors que les éoliennes marines ont une durée de vie limitée à 20 ans, en particulier à cause de la corrosion marine. (Ces pollutions sont beaucoup plus difficiles à maîtriser en mer qu'à terre: détergents utilisés pour nettoyer les éoliennes, fuites de liquides de lubrification, réchauffement par les eaux de refroidissement des transformateurs, fuites d'hexafluorure de soufre (puissant gaz à effet de serre, utilisé comme isolant dans ces transformateurs), métaux utilisés dans les anodes sacrificielles pour lutter contre la corrosion marine, pollutions par la circulation des bateaux et hélicoptères de maintenance). Il ne faudrait pas oublier le prix faramineux de la gestion des déchets que cela ne manquera pas de produire, ce point n'étant jamais évoqué clairement.

Ces coûts vont s'avérer insoutenables économiquement, la filière éolienne offshore ne peut être rentable du fait des ses faiblesses structurelles, elle est injustement financée par tous les consommateurs ce qui avantage ceux qui surconsomment de l'énergie et elle est condamnée à disparaître lorsqu'elle cessera d'être subventionnée. Tout ça pour seulement 3,2% de la production électrique française à l'horizon 2028, comme clairement indiqué par le maître d'ouvrage .

UTILISATION DE METAUX ET RESSOURCES

RARES

Les éoliennes offshore comportent des aimants permanents nécessitant des terres rares (1,3 tonne par exemple sur une éolienne de 8 MW) extraits dans des conditions sociales et environnementales inadmissibles en Mongolie Intérieure.

Selon le site Reporterre le néodyme est « *extrait – principalement en Chine – à l'aide d'un mélange à base d'uranium et de thorium déversés ensuite dans l'environnement. Pour chaque tonne de néodyme produite, entre 340.000 et 420.000 m³ de gaz toxiques seraient produits, ainsi que 2.600 m³ cubes d'eau acide et une tonne de déchets radioactifs. Des multinationales [comme EDF ou Engie] ne savent généralement pas d'où viennent les minerais qu'elles utilisent, elles ne connaissent pas leurs fournisseurs ni leurs sous-traitants. (...)* »(<https://reporterre.net/Les-minerais-noir-tableau-des-energies-vertes?>)

Si l'on veut réellement lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en France, il faut d'abord réfléchir à notre avenir énergétique lucidement en évaluant sobrement nos besoins nos usages quotidiens en terme de mobilité, d'habitat, chauffage, communication ,

technologie, construire des approvisionnements électriques de proximité, maîtrisables et collectifs qui appartiennent aux citoyens et non aux investisseurs étrangers (cf le travail remarquable de Bretagne Energie Citoyenne) intégrables dans nos paysages qui ne mettent pas en danger la biodiversité .Rien ne pourra être pérenne sans réduire la frénésie consumériste qui est une impasse, sans repenser la fiscalité, au bénéfice de tous et d'abord de ceux qui en ont le plus besoin et sans s'affranchir de l'idée que le monde nous appartient.

UN CALENDRIER PRÉCIPITÉ

Le 1er projet éolien flottant au large de GROIX BELLE ILE de 24 MW porté par EOLFI (PME absorbée par Shell) et la société Chinoise CGN . Ce projet a suscité beaucoup d'interrogations en 2017 sur d'éventuelles extensions, comme l'atteste le rapport rédigé par Bruno de la Trémiolles⁴ chargé de la concertation préalable, mais aucune extension commerciale n'était alors programmée.

Il avait été affirmé au syndicat mixte « les Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon », page 74 de son dossier de candidature à la labellisation « Grand Site de France » : « Cette ferme pilote de 4 éoliennes ne sera pas étendue et ne nécessitera pas de sous-station électrique entre elle et la liaison de raccordement au réseau de transport d'électricité » (https://www.gavresquiberon.fr/images/pdf/Dossier_GSF_DunesSauvages_compressed.pdf)

L'annonce le 20 juillet 2020 de lancer un parc éolien offshore commercial gigantesque de 60 éoliennes de 260 m de haut s'est superposée au 1er parc, créant confusion stupeur et colère pour habitants et les élus. Lors du sondage 75,5% des participants au débat s'expriment contre le projet. François Goulard, président du conseil départemental du morbihan exprime également dans sa lettre en date du 01/09/20 son opposition totale au projet. L'appel d'offres de ce parc est prévu pour 2021, alors qu'aucun retour d'expérience ne sera possible puisque la ferme pilote n'entrera en fonction, si tout se passe comme prévu, qu'en 2022.

Cela est en pleine contradiction avec les nécessités d'évaluation de toute nouvelle technologie comme préconisé par le Conseil d'État dans son rapport d'évaluation des politiques publique⁵.

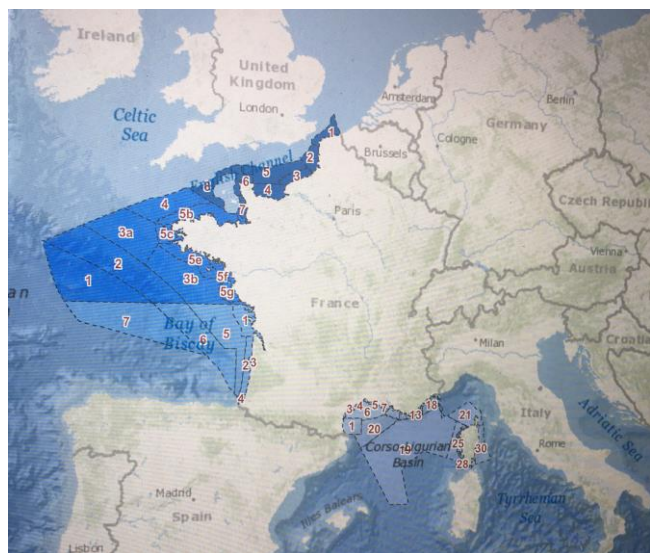
⁴ Rapport Garant de la concertation publique M. BrunodeTremiolles (<https://www.debatpublic.fr/projet-eoliennes-flottantes-groix-belle-ile>).

⁵ Conseil d'État, études annuelles 2020, Conduire et partager l'évaluation des politiques publiques.

Il est évident, comme le confirme la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), que d'autres parcs suivront.

« A partir de 2024, des appels d'offres seront notamment lancés sur des extensions de parcs éoliens en mer attribués précédemment, avec raccordement mutualisé. » (p.131)

« Lors du lancement d'un nouveau projet, l'État envisagera systématiquement la réalisation d'une extension et la mise en place d'un raccordement mutualisé. Les projets attribués à partir de 2024 portent notamment sur des extensions des parcs éoliens en mer précédents, avec un raccordement mutualisé. » (p.134)



Carte des planifications marines renouvelables
_Cerema.maps.arcgis.com

UNE PLANIFICATION DE TOUT LE LITTORAL a donc été décidée comme le confirme le document stratégique de façade, La PPE (le communiqué de presse de la commission de Bruxelles⁶, la lettre du 1er Ministre Edouard Philippe aux députés⁷, la lettre au Ministre de la Transition Écologique, d'élus de la région Normandie, dont l'ancien Premier Ministre, Édouard Philippe⁸).

Nos inquiétudes sont fondées en lisant la feuille de route de la PPE, le document stratégique de façade,

qui constitue l'architecture de ce que veut nous imposer la Commission européenne.

La France s'est fixée l'objectif démesuré pour 2019/2028 en vertu de la loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019 et de la PPE, de produire 25 % de l'électricité en mer, objectif en complet décalage avec la réalité de la production d'électricité française déjà décarbonée.

Pour répondre à ces ambitions, un GW supplémentaire par an est programmé jusqu'en 2028, soit l'installation chaque année d'une centaine d'éoliennes offshore.

L'État veut accélérer les projets et, comme en région Normandie, il faut remplir les zones prétendument consensuelles en demandant, au plus vite, l'extension de parcs déjà décidés (courrier région Normandie). Pour rappel, sur le littoral Atlantique du Finistère à la côte charentaise sont prévus 3 grands parcs éoliens en sus de celui-ci : sur le Banc de Guérande (80 éoliennes, 478 MW), entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier (62 éoliennes, 496 MW), face à Oléron (500 à 1000 MW).

Jamais le projet éolien flottant n'est présenté dans sa globalité d'occupation de toute la façade maritime comme un seul projet mais comme plusieurs projets, il y a donc supercherie pour les habitants du littoral qui en découvrent peu à peu l'ampleur réelle comme en témoigne la carte des futures zones <https://cerema.maps.arcgis.com/apps/web>

Il est inadmissible qu'aucune étude préalable globale des impacts cumulés de tous les projets ne soit lancée en amont d'une telle stratégie énergétique. Notre espace maritime proche, aujourd'hui préservé, va donc être progressivement industrialisé. Ces projets vont détruire les écosystèmes et chasser les pêcheurs dont l'activité semble remise en cause par la convention citoyenne qui préconise, au nom de la globalisation, de : « Développer les fermes aquacoles raisonnées et respectueuses de l'environnement, afin d'éviter de pêcher les poissons dans leur milieu naturel ». On fait peser sur l'avenir de Groix, Belle-Île, Quiberon, sur tout le littoral morbihannais, sur l'identité de nos rivages cette volonté politique affichée de nous faire adhérer au grand rêve du vent, à grands renforts de propagande et de désinformation. A terme, la responsabilité des instigateurs de ces politiques publiques désastreuses ne pourra être longtemps écartée.

⁶ Communiqué de presse de la Commission Européenne 19 nov 2019
(https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2096)

⁷ Lettre de l'ancien premier ministre Edouard Philippe du 5 avril 2019

⁸ Lettre des élus de Normandie du 26 novembre 2020

LA VISION D'HOLIGX

*« Homme libre, toujours tu chériras la mer !
La mer est ton miroir ; tu contemples ton âme
Dans le déroulement infini de sa lame »*

Charles Baudelaire.

À trop écouter les apôtres des technologies, les chiffres et les analyses, on en oublie l'essentiel : les éoliennes sont une violation non justifiée de la liberté du regard vers l'infini. *« L'idée que les hommes sont assez intelligents pour régir la planète témoigne d'un orgueil démesuré »*- James Lovelock

On oublie qu'ici vivent des populations depuis des siècles, que leur histoire est intimement liée à la mer, qu'ils connaissent et respectent mieux que tous les décideurs de ces projets insensés: cette mer si bien chantée, inspiration de nos poètes, de nos écrivains, de nos peintres, qui prête à la rêverie et à l'apaisement de l'âme.

*« Le plus haut point de rupture envers cette société technicienne, l'attitude vraiment révolutionnaire, serait l'attitude de contemplation au lieu de l'agitation frénétique »*Jacques Elul Historien , Sociologue

L'avènement des sociétés industrielles est un désastre pour la nature. La mer est un espace sacré qu'il ne faut pas souiller, nous devons comprendre que la terre qui nous accueille ne nous appartient pas. La résilience de la nature ne pourra compenser les atteintes irréversibles découlant de ces projets qui ne vont jamais régler le défi énergétique.

« Chaque être vivant a sa place, détruire délibérément en totalité ou partiellement des éco-systèmes est un crime d'Ecocide » - Valérie Cabanes.

Les décideurs de ces projets devront répondre de leurs actes vis-à-vis des générations futures, ils devront répondre de l'atteinte à notre maison la terre car les poissons et les oiseaux ne parlent pas, pour autant nous n'avons aucun droit de les déplacer à notre guise : *« l'homme ne peut pas donner la liberté aux animaux sauvages il ne peut que la leur enlever »* Jacques Yves Cousteau.

Laissez-nous rêver, créer devant la mer sans bruit, réfléchir à ce que collectivement nous pouvons faire en matière énergétique, réfléchir à nos besoins essentiels

dont l'art a la part belle car **comme le dit Mme Chantal Jouanno** : *« Ce n'est pas aux décideurs d'éclairer le public mais au public d'éclairer les décideurs »*.

Holigx demande le moratoire immédiat du projet entre Groix et Belle-Ile.